

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-1345

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Administration territoriale de l'État	1 000 000	0
Vie politique, culturelle et associative	0	1 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	0
<b>TOTAUX</b>	1 000 000	1 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 1 000 000 € du programme 232 « Vie politique, culturelle et associative », action 02 « organisation des élections » vers le programme 354 « Administration territoriale de l'État », action 01 « coordination de la sécurité des personnes et des biens ».

En octobre 2018, le baromètre Odoxa-Fiducial établissait que 64 % des Français éprouvent un sentiment d'insécurité et que 60 % des personnes interrogées confessent avoir été « victimes d'insécurité ».

À cette insécurité grandissante, il faut ajouter que la menace d'attentats islamistes est omniprésente.

Dans un rapport dévoilé par « The Guardian », l'Organisation des Nations unies estime que la menace terroriste est toujours bien présente sur notre sol et redoute une série de nouveaux attentats d'ici la fin 2019.

Il convient donc de renforcer la sécurité au sein des préfectures au moment même où le Gouvernement prévoit de baisser les autorisations d'engagement de cette action de 6 %.